

# STATUT FINANCIER DU DMF

SAISON 2024/2025

## ENGAGEMENT dans les compétitions district

Droit d'engagement championnats et coupes seniors hommes D1 et D2	77.00€
Droit d'engagement championnats et coupes seniors hommes D3 et D4	58.00€
Droit d'engagement championnats et coupes seniors féminines	45.00€
Droit d'engagement championnats et coupes jeunes et jeunes féminines	31.00€
Droit d'engagement championnats et coupes loisir et vétérans	10.00€
Délais non respecté pour la renonciation à l'accession	35.00€
Droit d'engagement championnats et coupes Futsal seniors	60.00€
Droit d'engagement championnats et coupes Futsal jeunes et féminines	40.00€

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (art. 12.3 des statuts du DMF)

Amende aux clubs pour absence ou non-représentation aux assemblées générales	50.00€
--	--------

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU DMF

### Coordonnées du club

Manque ou coordonnées incomplètes des dirigeants	10.00€
Membres du Bureau du comité du club non licenciés (par personne)	10.00€

### Cotisations des clubs

Cotisation départementale	55.00€
Appel de cotisation pour la reconstitution de fond de réserve	45.00€

### Déplacement

Calcul des frais de déplacement : prix du km	1.50€
--	-------

### Challenges et tournois

Déclaration tardive (moins de 7 jours)	30.00€
Compétitions organisées sous une autre forme que 1 à 3 journées consécutives	100.00€
Organisation sans déclaration préalable	76.00€
Organisation et/ou participation à un tournoi ou rassemblement U7 ou U9 donnant lieu à un classement	76.00€

### Matches amicaux ou d'entraînements

Non observation des prescriptions sur l'utilisation des joueurs d'autres clubs	18 à 61€
Non établissement d'une feuille de match officielle	15.00€
Epreuve non conforme aux règlements officiels sans déclaration	18 à 61€
Match contre association non affilié	15.00€

### Accompagnement équipes de jeunes

Absence de dirigeant équipe jeunes	15.00€
------------------------------------	--------

### Désordre sur le terrain

Absence de mesures pour assurer la sécurité sur le terrain	60 à 305€
Non accompagnement des arbitres	30.00€

### Pénalisations

1er avertissement	12.00€
2e avertissement	24.00€
3è avertissement	24.00€
Ouverture de dossier disciplinaire (rapport et exclusion)	48.00€
Ouverture de dossier disciplinaire (par le club signataire de la convention)	24.00€
Ouverture de dossier disciplinaire donnant lieu à instruction	70.00€

### Joueurs sélectionnés

Club conseillant à un de ses joueurs de ne pas accepter la sélection	18 à 30€
Organisation de match dans le périmètre par la LGEF ou le DMF (en cas de match interrégional)	107.00€
Non établissement d'une feuille de match officielle	100.00€

## RÈGLEMENTS SPORTIFS DES COMPÉTITIONS DU DMF

### Chapitre 3 : Forfaits

Indemnités (Art. 2.1) à verser au club adverse (déclaration à faire 7 jours avant la date de la rencontre)

D1	75.00€
D2	61.00€
D3	53.00€
D4	38.00€
Jeunes à 11	30.00€
Autres jeunes et féminines y compris football animation	11.00€
Vétérans - loisir	17.00€

**Les frais d'arbitrage et de délégation éventuels sont à la charge du club de l'équipe déclarant forfait**

Amendes à verser au DMF pour un forfait en championnat et en coupe

D1	38.00€
D2	29.00€
D3	27.00€
D4	23.00€
Jeunes à 11	15.00€
Autres jeunes y compris football animation et féminines	11.00€
Vétérans - loisir	17.00€

### ☑ Amendes pour forfait général (art. 2.4)

D1	76.00€
D2	61.00€
D3	53.00€
D4	46.00€
Jeunes à 11	30.00€
Autres jeunes y compris football animation et féminines	15.00€
Vétérans - loisir	25.00€

### ☑ Terrains impraticables (art. 3.6)

Visite de plusieurs terrain (forfait)	10.00€
Visite d'un seul terrain (frais réels)	0.423€/km
Non respect de la procédure d'urgence	25.00€

### ☑ Heures et ordre des rencontres (art. 7.5)

Demande de dérogation formulée à moins de 7 jours de la date du match	
Foot à 11 et U13	38.00€
Foot d'animation	8.00€

### ☑ Couleur des maillots (art. 8.1.2)

Maillot non numéroté de 1 à 99	1.00€
Club ne jouant pas avec ses couleurs déclarées	5.00€

### ☑ Drapeau de touche (art. 8.3)

Absence après 1er avertissement	5.00€
---------------------------------	-------

### ☑ Boîte de secours (8.4)

Manque de boîte de secours	10.00€
----------------------------	--------

### ☑ Feuilles de match (art. 9.2.7)

Feuille de Match Informatisé (FMI)	
• Club à l'origine de la non-utilisation	25.00€
• Non envoi après clôture	10.00€
• Défaillance de la tablette	20.00€
• Non envoi d'une feuille de match papier en cas de défaillance de la FMI	20.00€
• Envoi tardif	20.00€
• Feuille incomplète	12.00€

## Droit de réserve (art. 9.5)

Droit de réserve (y compris technique), réclamation, évocation	25.00€
Rétrocession club adverse si gain de cause	30.00€
Frais de procédure	20.00€

## Chapitre 4

### Réglementation (art. 4.1)

Club ayant fait jouer un joueur non licencié ou non qualifié pour la catégorie intéressé y compris foot à 8, à 5 ou à 4	40.00€
En cas de récidive de cette infraction	60.00€
Infraction à l'art. 168 des RG de la FFF	10.00€
Joueur qualifié pour un club du DMF jouant dans un club non affilié	15.00€
Joueur participant à plusieurs rencontres (art. 151 et 215 des RG de la FFF)	76.00€
Non présentation de la feuille de match de l'équipe 2, de l'équipe 3 et suivantes	30.00€
Feuille de match incomplète	12.00€

## Chapitre 5

### Appels

Frais de dossier d'une affaire administrative	65.00€
Frais de dossier d'une affaire disciplinaire	110.00€
Remboursement des frais d'une affaire administrative	70.00€
Remboursement des frais d'une affaire disciplinaire	115.00€

## COUPES DE MOSELLE

### Art 12

Non-port des équipements fournis par le partenaire	50.00€
--	--------

# RÈGLEMENTS FUTSAL

## ✓ Forfaits (art. 13)

### Indemnité au club organisateur

Championnats Futsal MOSELLE seniors	60.00€
Coupe Futsal MOSELLE Seniors	60.00€
Championnats Futsal MOSELLE Jeunes	40.00€
Coupes Futsal MOSELLE Jeunes	40.00€

### Indemnité à verser au DMF

Championnats Futsal MOSELLE seniors	35.00€
Coupe Futsal MOSELLE Seniors	35.00€
Championnats Futsal MOSELLE Jeunes	30.00€

**En cas de forfait général tant en championnat qu'en coupe : les amendes sont doublées**

Réglementation des épreuves Futsal organisées par les clubs : non-respect de la réglementation prévue à l'article 3	76.00€
Réglementation concernant les finales futsal : amende pour absence ou non représentation lors de la remise des récompenses	50.00€

## STATUTS DU DISTRICT MOSELLAN DE FOOTBALL

### ✓ Art. 9.2

Cotisation annuelle des "Membres individuels"	8.00€
---	-------

### ✓ Règlement des terrains

Agréments, confirmation de visite périodique réglementaire, changement de catégories	
• Catégories 5 et 6	26.00€
• Catégories 3 et 4	50.00€
• Frais de contrôle de l'éclairage pour compétitions DMF et LGEF	54.00€

### ✓ Conseil des éducateurs

Seconde absence à une convocation	75.00€
-----------------------------------	--------

### ✓ Statut mosellan de l'arbitrage

Droit de mutation des arbitres si l'arbitre était présent au moins 5 ans au club ou s'il a été formé par le club	500.00€
Part virée sur le compte du club quitté	300.00€
Part due au DMF	200.00€

# STATUT MOSELLAN DES JEUNES

## ☑ Pénalités au regard de l'art 5.2.2 (obligations)

• Equipe représentative en D1	250.00€
• Equipe représentative en D2	200.00€
• Equipe représentative en D3	150.00€
• Equipe représentative en D4	100.00€

## FOOTBALL D'ANIMATION : U7, U9 ET U11

Amende pour refus d'organiser un rassemblement ou un plateau	80.00€
Indemnité pour l'organisation de plus d'un rassemblement ou d'un plateau	80.00€
Forfait non-excuse à un rassemblement ou à un plateau	10.00€

## CAISSE DE PÉRÉQUATION

Contribution forfaitaire à la charge du club de D1 recevant	170.00€
---	---------